

Ci-après dénommée le *Mandataire*

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Le Mandant confie au Mandataire qui l'accepte, le mandat de vendre les biens et/ou droits immobiliers ci-après désignés aux prix, charges et conditions suivantes.

 Le Mandant autorise le Mandataire à entreprendre tout ce qui sera utile afin de parvenir à la vente, et, notamment, à déléguer sa mission à un autre mandataire, à effectuer toute publicité par tous moyens (y compris représentation

